Image not found or type unknown

Divorce / carte séjour 1 an / expulcé

Par **citoyen75000**, le **01/02/2008** à **19:46**

Salime du 93 .

Bonjour

J'ai un ami qui est d'origine algerien , marié avec une française depuis 1 an et 4 mois , ils ont été marié en algerie a alger la loi de sarkozy et aprés leur mariage y'a la transcpription a nantes.... donc tte est bon 100% l'égale .

La question c'est que maintent ils sentend plus , alors sa femme elle demande le divorce aprés 1 an et quelque mois de mariage , es ce que il sera expulcé ?
il a une carte de 1 an .

Merci pour votre réponse .
...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés